

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2011

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 28

L'an deux mil onze, le treize décembre, le Conseil Municipal de la Commune de ST-RAMBERT D'ALBON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Gérard ORIOL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2011.

PRESENTS : Mmes, Mlles, MM. Gérard ORIOL, Rose-Marie CHAUTANT, Michel VALENTIN, Michelle REMILLIER, Louis PAGES, Marie-Jo SAUVIGNET, Philippe ROUGERON, Odile COINDET, Michel VALLALTA, Nadia BOCON, Estelle MOUNIER, Guillaume EPINAT, Fatima RIBEIRO, Michaël DEMUYNCK, Maryse SANCHEZ, Cécilia CHAZE, Jean-Paul FERRANDI, Christiane GUY, Jérémie REVOUY, Valérie SERRE, Marc ATRIGUE, Vincent BOURGET, Pierre CHAUTARD, Audrey DELALEX, Jean-Marc DUCOIN, Fatiha HAMDANI, Jean-Marc TAIRRAZ.

POUVOIR : M. Thierry VALENTIN donne pouvoir à Mme Nadia BOCON, Mme Patricia CROMBEZ donne pouvoir à M. Michel VALENTIN, Mme Fatima RIBEIRO donne pouvoir à M. Michel VALLALTA.

ABSENT : M. Jérémie REVOUY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie-Jo SAUVIGNET

- **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal de la séance du 28 NOVEMBRE 2011.**
Les membres de l'opposition municipale refusent de signer le compte rendu.
- **Monsieur le Maire demande que soit inscrite à l'ordre du jour une nouvelle délibération :**
 - **Délibération n°05 : Extension du gymnase et construction de vestiaires**
 - **Accord du Conseil Municipal**
- **Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT :**

2011-56 : Vu le projet du Centre Social et Culturel Municipal d'organiser un après-midi récréatif le dimanche 4 Décembre 2011 en partenariat avec le Conseil Municipal Enfants et de vendre des jus de fruits et brioches, En conséquence, il convient de fixer les tarifs pour vendre des brioches et des briquettes de jus de fruits : 1 € pour les brioches / 1 € pour les briquettes de jus de fruits.

EXTRAITS DES DELIBERATIONS

1. Vote des Budgets primitifs 2012 : Commune, Eau, et Assainissement

Rapporteur : *Guillaume Epinat et Michel Valentin*

M. VALENTIN, Adjoint délégué aux finances, et M. EPINAT, Conseiller Municipal délégué, présentent les budgets Commune, Eau et Assainissement : voir balances générales ci-jointes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **ADOPTE les budgets Commune, Eau et Assainissement 2012**

par 22 voix POUR et 6 voix CONTRE (*Mmes Delalex, Hamdani, MM. Bourget, Chautard, Ducoin, Tairraz*)

2. Délibération d'autorisation d'emprunt 500 000 euros - Taux fixe

Rapporteur : Guillaume Epinat, Michel Valentin

Monsieur le Rapporteur rappelle qu'il a été prévu de réaliser un emprunt de 2 500 000€ pour financer les investissements de l'année 2011.

Il est proposé au conseil municipal de réaliser un premier emprunt de 500 000€ auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des opérations 2011 (dont la construction du groupe scolaire).

Monsieur le rapporteur informe que la commune a consulté plusieurs établissements financiers sur des propositions de financement.

La meilleure offre est celle de la Caisse des dépôts et consignations aux conditions suivantes :

Montant du Prêt	500 000€
Taux fixe	4.51%
Durée du prêt	15 ans
Echéance	Annuelle
Amortissement	Naturel

Le conseil Municipal après en avoir délibéré :

- DECIDE de réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations et aux conditions de cet établissement un emprunt de 500 000€ destinés à financer les investissements de l'année 2011 et la construction d'un groupe scolaire.
 - o Ce prêt portera intérêt au taux de 4.51%.
 - o La première échéance aura lieu au cours de l'année 2012.
 - o Les fonds seront versés en une fois
- AUTORISE le Maire à signer le contrat relatif au présent emprunt.

ADOPTÉE par 22 voix POUR et 6 voix CONTRE (Mmes Delalex, Hamdani, MM. Bourget, Chautard, Ducoin, Tairraz)

3. Délibération d'autorisation d'emprunt 2 000 000 euros - Taux fixe

Rapporteur : Guillaume Epinat, Michel Valentin

Monsieur le Rapporteur rappelle qu'il a été prévu de réaliser un emprunt de 2 500 000€ pour financer les investissements de l'année 2011.

Il est proposé au conseil municipal de réaliser un deuxième emprunt de 2 000 000€ auprès de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche - Enveloppe Caisse des dépôts pour le financement des opérations 2011 (dont la construction du groupe scolaire).

Monsieur le rapporteur informe que la commune a consulté plusieurs établissements financiers sur des propositions de financement.

La meilleure offre est celle de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche aux conditions suivantes :

Montant du Prêt	2 000 000€
Taux fixe	4.51%
Durée du prêt	15 ans
Echéance	Annuelle
Base de calcul des intérêts	30/360
Amortissement	Progressif (échéances constantes)
Versement des fonds	En une seule fois le 31/01/2012
Départ d'amortissement	Le 01/06/2012
Intérêts intercalaires	Des intérêts intercalaires seront dus sur les fonds versés au jour du versement jusqu'à la date de départ d'amortissement. Ils seront calculés au taux d'intérêt du prêt (base exact/365) et payables à la date de départ d'amortissement
Frais de dossier	0.1% du montant emprunté (incluant la commission d'instruction de la caisse des Dépôts)
Remboursement anticipé	Possible en totalité à chaque échéance, moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle calculée selon la formule validée par la Caisse des

Le conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de réaliser auprès de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche et aux conditions de cet établissement un emprunt de 2 000 000€ destinés à financer les investissements de l'année 2011 et la construction d'un groupe scolaire.
 - o Ce prêt portera intérêt au taux de 4.51%.
 - o La première échéance aura lieu le 01/06/ 2013.
 - o Les fonds seront versés en une fois le 31/01/2012
 - o Des intérêts intercalaires seront payés au départ de l'amortissement soit le 01/06/2012
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat relatif au présent emprunt.

ADOPTÉE par 22 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Mmes Delalex, Hamdani, MM. Bourget, Chautard, Ducoin, Tairraz)

4. Signature de conventions pour l'installation de relais hertzien destiné à l'internet haut débit

Rapporteur : Michel VALLALTA

Délibération retirée de l'ordre du jour.

Arrivée de M. Jérémie REVOUY à 19h30 qui prend part au débat et vote de la délibération n° 5.

5. Extension du Gymnase et Construction de vestiaires.

Rapporteur : Philippe ROUGERON

Monsieur le Rapporteur rappelle que le Département de la Drôme s'est engagé dans l'extension du collège Fernand Berthon afin de doubler sa capacité. Pour se faire, un plateau sportif a été construit par le Département sur un terrain de sport appartenant à la commune à côté du Gymnase. La construction de nouveaux vestiaires desservant le nouveau plateau sportif s'impose. Le doublement de la capacité du collège va accentuer la fréquentation du gymnase qui est déjà saturé. Le rapporteur propose donc que des travaux d'agrandissement du gymnase soient effectués en même temps que la construction des nouveaux vestiaires.

Le montant prévisionnel des travaux de construction des vestiaires et d'agrandissement du gymnase s'élève à 197 500€ HT (184 000€HT de travaux et 13 500€HT d'honoraires):

- Extension du gymnase de 212m²
- Construction de 2 vestiaires et sanitaires d'environ 85m²
- Construction d'un espace de rangement de 70m²

Le Rapporteur propose d'effectuer ses travaux et d'en assurer la maîtrise d'ouvrage sous réserve de l'octroi d'une subvention à hauteur de 70% de la part du Département de la Drôme.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de réaliser les travaux de construction de 2 vestiaires et d'agrandissement du gymnase sous réserve de l'octroi d'une subvention à hauteur de 70% du Département de la Drôme
- **SOLLICITE** du Département une subvention à hauteur de 70% du montant total des travaux

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Conformément au règlement intérieur, 6 questions orales ont été adressées à Monsieur le Maire avant la séance :
--

N° 1) Question de Mme Audrey DELALEX :

Extrait de la question : «Lors du Conseil d'Administration du collège, le mardi 6 décembre, vous avez affirmé que d'ici peu de temps, il n'y aurait plus d'école primaire et maternelle en ville (rue des Ecoles). Pouvez-vous éclaircir cette nouvelle annonce ?»

Réponse de M. le Maire : «Avec l'agrandissement du collège, on ne sait pas du tout comment cela va se passer. Il va y avoir des réunions avec les chefs d'établissement, les parents,»

N°2) Question de Mme Audrey DELALEX :

Extrait de la question : «Jeudi 8 décembre avait lieu la pose de la première pierre de la nouvelle école. Ravis d'avoir été invités à cet évènement, les parents d'élèves, les directeurs des écoles ou encore des élus sont arrivés à l'heure annoncée mais, malheureusement, la cérémonie était terminée. »

Réponse de M. le Maire : « La cérémonie a commencé 11h25 au lieu de 11h30, au vu des impératifs de certains politiques présents. La cérémonie loin d'être terminée s'est poursuivie, comme à l'accoutumée, à la Mairie- Salle des Mariages où chacun pouvait venir et écouter les discours et partager le verre de l'amitié »

N°3) Question de Mme Audrey DELALEX :

Extrait de la question : «Au dernier conseil d'école primaire, il semble avoir été annoncé une répartition des classes par cycles entre la nouvelle et l'ancienne école. Pouvez-vous nous donner des informations sur cette répartition? »

Réponse de M. le Maire : « C'est la solution qui avait été envisagée et qui semblait convenir au plus grand nombre. Mais rien n'est décidé pour l'instant. Le choix définitif sera fait au mois de janvier.

N°4) Question de M. Pierre CHAUTARD :

Extrait de la question : «Les habitants de Saint Rambert sont de plus en plus nombreux à constater et regretter le manque d'animations festives à l'échelle de la ville toute entière. Pourtant à St-Rambert d'Albon, les structures et les moyens humains - professionnels ou bénévoles - ne manquent pas pour impulser cette vie sociale et culturelle qui devrait contribuer à la défense et à la promotion d'une image positive de la commune. Quelle politique culturelle et sociale entendez-vous mettre en œuvre pour répondre à cette demande ? »

Réponse de M. le Maire : «Le centre social, le comité des fêtes organisent déjà des manifestations culturelles (fête du parc, carnaval, illuminations). Mais il est difficile de faire bouger les gens. »

N°5) Question de M. Vincent BOURGET :

« Extrait de la question : «Si l'annonce d'un projet d'aménagement d'une aire d'accueil pour les gens du voyage répond aux exigences légales et semble devoir régler le problème à long terme, que comptez-vous faire pour que cessent les nuisances quotidiennes que subissent les riverains proches de la place de la piscine ?»

Réponse de M. le Maire : «L'emplacement de l'aire d'accueil doit être prévu au PLU en cours de révision. Cela règlera une partie des problèmes mais n'empêchera l'installation « sauvage ». Un grillage sera posé sur l'emplacement de l'ancienne piscine.

N°6) Question de M. Vincent BOURGET :

« Extrait de la question : «Il nous avait été dit l'an dernier que la préparation et la distribution des colis de Noël était de la responsabilité du CCAS. Une photo parue dans la presse nous a permis de voir que de simples conseillers municipaux ne faisant pas partie du CCAS y participaient. Pourquoi les conseillers municipaux d'opposition ne sont-ils pas associés à cette opération ?»

Réponse de M. le Maire : « Comme chaque année ce sont les élus et les membres de la commission du CCAS qui portent les repas.

Clôture de la séance à 21h00.

Le Maire,

Gérard ORIOL